

Comment ouvrir un compte professionnel en dinars et en devises en Algérie (2025)

Objectif

Permettre aux entrepreneurs, micro-entreprises et sociétés d'ouvrir **un compte bancaire professionnel**, en dinars et/ou en devises, pour exercer légalement leurs activités économiques.

◆ 1. Pourquoi ouvrir un compte professionnel ?

Le compte professionnel est **obligatoire** pour :

- Recevoir ou effectuer des paiements liés à l'activité commerciale.
- Justifier ses opérations auprès des impôts et de la banque.
- Séparer les finances personnelles et professionnelles.
- Réaliser des importations/exportations.

C'est une condition essentielle pour obtenir le **NIF**, accéder aux **crédits bancaires** et bénéficier des **avantages de l'AAPI** (Agence algérienne de promotion de l'investissement).

◆ 2. Types de comptes autorisés

Type de compte	Devise	Usage principal
Compte en dinars (DZD)	Dinar algérien	Activités internes (ventes, achats, salaires, taxes).
Compte en devises (EUR/USD)	Euro, Dollar ou autre	Import/export, paiements internationaux, rapatriement de recettes.

Les deux comptes peuvent être ouverts dans la **même banque**.

◆ 3. Documents requis

Pour les personnes physiques (auto-entrepreneurs, commerçants)

- Copie **carte d'identité nationale**.
- Copie du **registre du commerce** ou de la **carte d'auto-entrepreneur**.
- **Numéro d'identification fiscale (NIF)**.
- Justificatif de **domiciliation professionnelle** (bail, contrat de domiciliation).

Pour les personnes morales (sociétés)

- **Statuts de la société** signés et enregistrés.
- **Extrait du registre du commerce (CNRC)**.

- **PV de nomination du gérant.**
- **NIF et attestation d'activité.**
- **Spécimen de signature** du ou des gérants.

◆ 4. Étapes d'ouverture

Étape 1 – Choisir une banque agréée

Les principales banques en Algérie :

- **BEA** (Banque Extérieure d'Algérie) – idéale pour comptes en devises.
- **BDL, CPA, CNEP, BNA, BADR** – comptes courants et micro-entreprises.
- **Banques privées** : Société Générale, BNP Paribas, Gulf Bank, Al Salam Bank, AGB, etc.

Étape 2 – Dépôt du dossier

- Déposer les pièces au guichet “Comptes professionnels”.
- Les banques demandent parfois un **montant minimum d'ouverture** (généralement 10 000 DZD).
- Signature du **contrat de compte** et dépôt du **spécimen de signature**.

Étape 3 – Attribution du RIB

- Le **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** est remis sous 48 h à 5 jours.
- Il permet d'émettre des factures, virements, et paiements électroniques.

Étape 4 – Activation du compte devises (optionnel)

- Le compte en devises doit être justifié par une activité **liée à l'import/export**.
- Les transferts entrants doivent provenir d'opérations légales (clients, partenaires, exportations).
- Les retraits ou transferts sont soumis à **déclaration de provenance** et **autorisation Banque d'Algérie** selon le montant.

◆ 5. Points clés sur le compte devises

Peut être crédité par :

- ventes à l'étranger, exportations de biens/services, apports de partenaires étrangers.

Peut être débité pour :

- paiement de fournisseurs, importations autorisées, voyages d'affaires, frais d'exploitation.

Les mouvements doivent être **documentés** (factures, bons de commande, attestations).

◆ 6. Avantages

- Distinguer les flux professionnels et personnels.
- Accès au crédit et à la domiciliation internationale.
- Transparence vis-à-vis des impôts.
- Possibilité d'importer ou d'investir à l'étranger.

◆ 7. Points de vigilance

- ⚠ Le compte doit être **déclaré à l'administration fiscale**.
- ⚠ Le **compte devises** ne peut être alimenté que par des sources légales.
- ⚠ Toute opération suspecte ou non justifiée peut être bloquée.
- ⚠ Le compte est suspendu s'il reste inactif plus de **12 mois**.

Liens utiles

- Banque Extérieure d'Algérie : www.bea.dz
- Banque d'Algérie : www.bank-of-algeria.dz
- CNRC : www.cnrc.dz
- Ministère des Finances : www.mf.gov.dz

Pour aller plus loin

Les abonnés Premium ont accès à la **fiche exclusive “Ouvrir un compte devises et l'utiliser pour importer légalement”**, avec :

- guide douanier complet,
- liste des banques autorisées à gérer les opérations internationales,
- et modèle de déclaration de provenance de devises.